

**Avis n° 2009/07-05 relatif
à l'habilitation de l'Institut polytechnique de Grenoble
(Grenoble INP)
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

B : renouvellement prévu hors calendrier national périodique des habilitations

- Vu la demande présentée par l'Institut polytechnique de Grenoble (Grenoble INP)
- Vu le rapport établi par René-Paul Martin (rapporteur principal), André Mora (expert), et présenté lors de la séance plénière du 07/07/09

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

L'Institut polytechnique de Grenoble (Grenoble INP) est un grand établissement récemment créé dont l'offre de formation d'ingénieurs diplômés a été examinée dans le cadre de la campagne périodique Sud Est (Avis 2008/12-01), mis à part 2 diplômés dont l'examen a été reporté.

1/ Spécialité : Management technologique

Le 7 janvier 2007, lors de l'examen de l'offre de formation de Grenoble INP en cours de constitution, la CTI avait donné un avis favorable, à titre expérimental en raison de sa connotation fortement managériale- à l'habilitation pour une durée de 2 ans du diplôme « ingénieur diplômé de l'INPG, spécialité management technologique » au titre de la formation continue. La formation étant délivrée en collaboration avec l'École de management de Grenoble.

La CTI examinera le renouvellement de l'habilitation lors d'une de ses séances prochaines, s'appuyant notamment sur l'analyse détaillée de son recrutement.

En conséquence, la CTI **autorise** l'établissement à procéder au recrutement de nouveaux stagiaires à la rentrée 2009.

2/ Diplôme conjoint : Micro et nanotechnologies pour les systèmes intégrés

Cette formation de haut niveau, est préparée dans le cadre d'un partenariat entre l'Institut polytechnique de Grenoble, l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et le Politechnico de Turin.

Le 6 juillet 2004, la CTI avait habilité cette formation à titre expérimental comme un diplôme conjoint. Le 7 janvier 2007, lors de l'examen de l'offre de formation du nouvel institut, la CTI avait souhaité « connaître le bilan de l'habilitation accordée à titre expérimental au diplôme conjoint dans la spécialité *micro et nanotechnologies pour les systèmes intégrés* » dont l'habilitation arrivait à échéance.

La CTI note que les critères minimaux pour un cursus conjoint (R&O 2009 page 34) n'ont pas été satisfaits.

La CTI prend acte des courriers à Grenoble INP des partenaires Suisses et Italiens, dans lesquels ils s'engagent à étudier la faisabilité d'un cursus conjoint, reconnaissant donc explicitement que ce n'était pas le cas auparavant.

La CTI encourage donc les partenaires à s'engager dans cette voie, favorisée par le fait que l'EPFL a été accréditée par la CTI et que le Politechnico a manifesté le souhait de le devenir.

/...

En conséquence, dans l'attente d'un dossier finalisé, la CTI **émet un avis défavorable au renouvellement de l'habilitation de la formation comme diplôme conjoint.**

Les élèves de l'Institut Polytechnique de Grenoble engagés dans ce cursus continueront, comme dans le passé, de recevoir leur diplôme d'ingénieur de l'école et un diplôme ou certificat validant les périodes d'études dans les établissements partenaires.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 7 juillet 2009

Le président



Bernard REMAUD